

ACCOMPAGNEMENT A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES (DUER)

OBJECTIFS

Répondre à l'obligation du dirigeant de respecter le décret du 5 novembre 2001
relatif à la sécurité des salariés
Evaluer avec le dirigeant les risques professionnels de l'entreprise
et formaliser le Document Unique reprenant les résultats de l'évaluation des risques
pour la sécurité et la santé des salariés.

PUBLIC

Toute entreprise ayant au moins
un salarié

DUREE

Durée de la visite selon la taille
de l'entreprise

**La prestation inclut 2 années de
mise à jour du DUER**

INTERVENANTS

Conseillers spécialisés dans les
risques professionnels, juristes

INVESTISSEMENT

Selon la taille de l'entreprise
Nous consulter

CONTENU

Apporter les éléments de réponse sur l'obligation du
dirigeant à transcrire et mettre à jour chaque année, dans
un document unique, les résultats de l'évaluation des
risques pour la sécurité et sa santé des salariés.

Le DUER doit être mis à disposition des inspecteurs du
Travail, de la CRMA, du médecin du travail, des
représentants du personnel ou des salariés concernés. En
cas de poursuite judiciaire, suite à un accident du travail,
c'est le document de référence demandé par le juge.

METHODOLOGIE

- Visite de l'entreprise (différents lieux de travail)
- Identification et évaluation avec le dirigeant de
l'ensemble des risques professionnels
- Apport de conseils en prévention des risques et
informations réglementaires
- Etablissement du DUER à l'aide d'un logiciel
professionnel selon les résultats des évaluations
- Transmission du DUER au dirigeant, par courrier

PLATEFORME RH JURA

33 Place de la comédie - 39000 Lons le Saunier

☎ : 06.89.11.93.30

www.plateforme-rh-jura.fr / contact@plateforme-rh-jura.fr

